

journal municipal de Fleurey-sur-Ouche

le Bœrbeteil

N°57 - Janvier 2018



La carrière du Chaillot

Pages 10 et 11

Le sceau de la cour de Fleurey

Pages 12 à 15

EDITO

En ce début 2018, je fais le vœu que cette nouvelle année vous apporte le bonheur, la réussite, le succès dans vos projets personnels ou professionnels et l'accomplissement de vos rêves...

Mes pensées vont tout d'abord vers celles et ceux que la vie a oubliés, affaiblis, fragilisés ou meurtris pendant l'année 2017.

Pour Fleurey, 2017 a été marquée par la réalisation de trois grands projets : l'arrivée du Haut débit sur la commune en mai, l'installation du «City-stade» en juillet et la réception du chantier de réhabilitation de l'ancien bureau de Poste en deux logements locatifs en août.

Ces investissements, qui visent à améliorer le confort de tous, ont bénéficié de subventions importantes. Je souhaite remercier Laurent Grandguillaume, notre Député sortant, le Conseil Départemental par le biais de Christine Renaudin-Jacques et Paul Robinat nos Conseillers Départementaux, la Région pour son financement «Coeur de Village +» et enfin l'Etat et la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) pour leur réel et indispensable soutien financier.

Par ailleurs, le projet d'implantation de la maison de Santé sur la Velle suit son cours. Plusieurs architectes ont rendu leur «copie». Un groupe de travail, mené par ORVITIS, procède à l'étude technique et fonctionnelle. Elle conduira au choix final du projet après accord et engagement définitif des professionnels de Santé.

De même, l'étude de faisabilité pour l'agrandissement de nos écoles touche à sa fin et sera présentée prochainement aux différents acteurs que sont l'Education Nationale, la Communauté de Communes, les enseignants et bien sûr les maires de Pasques et de Lantenoy dans le cas où le projet de rapprochement de nos écoles en pôle scolaire serait retenu.

Une autre étude importante est en cours d'instruction... celle confiée au groupe ELABOR pour le projet d'agrandissement du cimetière et la reprise des concessions les plus anciennes. Les premiers travaux devraient pouvoir commencer cette année.

Enfin, concernant la zone commerciale, les premiers «coups de pelle» ont été donnés début octobre dernier. La construction de la cellule de la fleuriste est en cours. Le permis de construire de l'Agence Immobilière est accordé et celui du salon de coiffure est à l'instruction. Le projet d'installation d'une digitopunctrice est à l'étude.

Toutefois, le dossier le plus sensible de l'année 2017-2018 reste celui de la réforme des rythmes scolaires et je voudrais

pouvoir répondre, de manière factuelle et sans polémique, aux reproches qui m'ont été faits.

Par un sondage organisé par les délégués de parents, sans précision d'horaires, la majorité des parents ont fait le choix de revenir à la semaine de quatre jours. Le Conseil municipal a validé ce choix. La compétence scolaire lui revenant, il se devait de faire la demande de dérogation auprès de l'Inspection académique avant le 31 décembre dernier.

Toutefois ce principe de retour aux quatre jours proposés et votés par les délégués de parents et le corps enseignant lors du Conseil d'école : 8h40-12h/13h50-16h30 pour la maternelle et 8h40-12h/13h55-16h35 pour l'élémentaire, a fait l'objet de remarques reçues en mairie. C'est pourquoi, dans un souci de transparence, afin de satisfaire le plus grand nombre de parents, le Conseil municipal, assemblée décisionnaire en matière d'horaires, a souhaité consulter à nouveau toutes les familles en proposant deux choix d'horaires : horaires «d'avant réformes» et nouveaux horaires proposés ci-dessus.

Malgré le courrier rédigé par les parents d'élèves délégués et distribué en même temps que le matériel de vote de la municipalité, 24 votes en faveur des horaires 9h-12h/14h-17h ont été comptabilisés contre 38 pour les horaires proposés par le Conseil d'école.

Il en résulte qu'après acceptation de l'Inspection académique, notre école reviendra aux 4 jours à la rentrée prochaine avec les horaires suivants : 8h40-12h/13h50-16h30 pour la maternelle et 8h40-12h/13h55-16h35 pour l'élémentaire.

La plupart des écoles du territoire ont choisi la semaine de 4 jours et la Communauté de Communes Ouche et Montagne s'est engagée à mettre en place un accueil pour les enfants le mercredi toute la journée comme cela existe actuellement les mercredis après-midi, avec bus de ramassage dans chaque commune. Je souhaite que cette nouvelle organisation et ces nouveaux horaires conviennent à la majorité !

Enfin, pour terminer cet éditto, je dois vous informer que la Communauté de Communes Ouche et Montagne (CCOM) organisera du 18 janvier au 17 février prochain, en lien avec l'INSEE, le recensement de notre commune. Un agent recenseur dûment habilité vous démarchera. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Bonne et Heureuse Année à toutes et à tous.

Le Maire, Pascale Gallion

Ce bulletin a été préparé par la commission de l'information

Francis BOUQUEREL, Erika DUMANY, Pascale GALLION, Françoise GRAJDURA, Régine GREE, Odile LACOUR, Yveline LEFILS, Guy MASSON, Jacques MIROZ, Jean-Pierre PERROT, Joël RENAUD

Photos : Joël Renaud - Photo de couverture : Les illuminations de Noël

Nota : Les associations et les écoles ont rédigé les articles relatifs à leurs activités.

Conception : Grafitek - 21410 Mâlain - 06 16 27 14 88

Impression : ICO - 21000 Dijon - 03 80 50 92 70

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2018

Sommaire

Synthèse des délibérations	p. 3 à 6
Echos du village	p. 7 et 8
La vie des écoles	p. 9
La carrière du Chaillot	p. 10 et 11
Le sceau de la cour de Fleurey	p. 12 à 15
Un nouveau terrain de jeu à Fleurey	p.16
Vie associative	p. 17 à 19
Flash Infos village	p. 20 et 21
La vie des entreprises	p.22
Infos pratiques	p. 23

FINANCES

04/07/2017 – Bail de location des infirmières au Sophora

Madame le Maire informe l'assemblée que le cabinet d'infirmières SCP FUMEY – RENAUD nous a signifié la résiliation de son bail de location, pour cessation d'activité en date du 30/06/2017. Madame Gaëlle LIGER et Madame Hélène LEPORI, infirmières libérales, souhaitent reprendre à compter du 1er juillet 2017 le bail de location de la cellule laissée vacante. Elle fait partie du plateau de services accolé au bâtiment du Clos du Sophora.

Il convient de fixer par délibération les conditions de location de ce local « nu » d'une superficie de 23.91 m², et de valider le bail d'une durée de 9 ans et ses éléments. Le prix de la location est de 10€ le mètre carré par mois, net et non soumis à TVA, révisable chaque année suivant l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer à compter du 1er juillet 2017, un local « nu » de 23.91 m² dans le bâtiment du Clos du Sophora à Madame Gaëlle LIGER et à Madame Hélène LEPORI, infirmières libérales, dans les conditions prévues par cette délibération.

04/07/2017 - Indemnités de conseil du comptable du trésor (receveur municipal)

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'octroi de l'indemnité allouée au comptable du Trésor. Madame Michèle SOULIER, en sa qualité de receveuse municipale, a bénéficié jusqu'à présent d'une indemnité de conseil au taux de 100 %. Madame Michèle SOULIER étant appelée à occuper d'autres fonctions à compter du mois de juillet 2017, il est proposé de lui verser cette indemnité pour 2017 (sur la base du montant brut de 229.14€ selon l'article 4 de l'arrêté ministériel) pour la période de 180 jours de présence effective.

A la majorité de 11 voix (2 voix contre, 2 abstentions), le Conseil municipal reconnaît le concours de la receveuse municipale qui a assuré des prestations de conseil et décide d'attribuer à Madame Michèle SOULIER l'indemnité de conseil telle que définie par la présente délibération.

23/11/2017 – Reversement du fonds d'amorçage des NAP à la CCOM

Madame le Maire donne lecture de la délibération N° 135-2017 du 28 septembre 2017 de la Communauté de Communes Ouche et Montagne et concernant le reversement à la CCOM du fonds de soutien au nouvelles activités périscolaires (NAP) perçues par les communes. Il convient de poursuivre cette année le principe de ce reversement, tel qu'il est prévu à la délibération susvisée. Pour 2017, la Commune a perçu 6200€ (un acompte de 2100€ en 2016 et le solde de 4100€ en 2017). A l'unanimité, le Conseil municipal décide de reverser à la Communauté de Communes la somme de 6200€ (six mille deux cents euros) perçue au titre du fonds de soutien au nouvelles activités périscolaires.

PROJETS

04/07/2017 – Lancement d'une étude de faisabilité pour l'agrandissement des écoles de Fleurey-sur-Ouche

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'accroissement de la population de la commune, lié aux constructions nouvelles, entraînera dans les prochaines années une augmentation du nombre d'élèves pour nos écoles (maternelle et élémentaire). Par ailleurs, il existe une forte demande de la Communauté de Communes Ouche et Montagne et de l'Éducation Nationale pour réunir Fleurey-sur-Ouche, Lantenay et Pasques dans un pôle scolaire sur le territoire de notre commune.

Un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à une extension possible des locaux scolaires actuels. Une étude préliminaire a été menée à titre gracieux par le CAUE de Côte-d'Or.

Il convient aujourd'hui d'engager une étude de faisabilité plus poussée afin de connaître précisément les possibilités réelles d'agrandissement en fonction des contraintes fortes pesant sur les lieux (périmètre de protection de l'église, Plan de Préventions des Risques d'Inondation). Madame le Maire demande donc l'autorisation de consulter 3 cabinets d'architecture selon le cahier des charges établi par le CAUE pour la réalisation de cette étude de faisabilité.

Pour cette étude, un relevé topographique des parcelles concernées et des bâtiments est nécessaire et devra être réalisé cet été. Il est proposé de le confier à la société « Archi Service » pour un montant hors taxe de : 5900€ H.T.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de faire réaliser une étude de faisabilité qui permettra de connaître précisément les possibilités d'agrandissement des écoles de Fleurey-sur-Ouche sur leur emplacement actuel, et décide de lancer une consultation auprès de 3 cabinets d'architecture pour la réalisation de cette étude.

21/09/2017 – Demande de subvention pour le financement de l'aménagement de la Grande rue du Haut et de la rue du Stade

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la création de l'espace commercial à l'entrée du village des travaux d'aménagement de la Grande rue du Haut et de la rue du Stade sont nécessaires. Ils sont programmés en 2018. La Commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or au titre du Programme de Soutien de Voirie concernant les travaux d'aménagement de la Grande rue du Haut et de la rue du Stade.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les travaux d'aménagement de la Grande rue du Haut et de la rue du Stade pour un montant estimé à 45 894,30€ H.T., sollicite le concours du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre du Programme de Soutien de Voirie pour un montant le plus élevé possible, et dit que les dépenses seront inscrites à la section d'investissement du budget 2018 de la Commune.

URBANISME / AMENAGEMENT

04/07/2017 – Numérotation de parcelles rue du Coteau Ragoix

Monsieur Francis BOUQUEREL, 3ème Adjoint en charge de l'urbanisme, informe l'assemblée que les anciennes parcelles AB 347, 348 et 350, situées dans l'angle de la rue Saint Jean et de la rue du Coteau Ragoix, ont été redécoupées en trois lots constructibles, ci-dessous dénommés Lots A, B et C. Dans leur prolongement, un quatrième lot est formé par la parcelle AB 229, accessible par la rue du Coteau Ragoix. Les propriétaires qui ont acquis deux de ces lots en demandent le numérotage. Il convient de donner une suite conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1.

Seul le lot A est accessible depuis la rue Saint Jean, les trois autres le sont depuis la rue du Coteau Ragoix. La numérotation proposée est donc la suivante:

- le lot A cadastré AB 350, 351 et 353 portera le numéro 16, rue Saint Jean;
- le lot B cadastré AB 349 et 352, portera le numéro 2, rue du Coteau Ragoix ;
- le lot C cadastré AB 347, 348 et 354 portera le numéro 4, rue du Coteau Ragoix ;
- le lot cadastré AB 229 portera le numéro 6, rue du Coteau Ragoix.

La numérotation est adoptée à l'unanimité.

21/09/2017 – Numérotation de parcelles rue du Moulin

Monsieur Francis BOUQUEREL, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, informe l'assemblée que le propriétaire des parcelles AB 125, 124 et 123 sises rue du Moulin a fait une demande de numérotation. Conformément à l'usage en vigueur, la numérotation proposée est :

- parcelle AB 125 : 13, rue du Moulin
- parcelle AB 124 : 15, rue du Moulin
- parcelle AB 123 : 17, rue du Moulin

La numérotation est adoptée à l'unanimité.

21/09/2017 – Numérotation de parcelle Seigneurie de la Cour des Closes

Monsieur Francis BOUQUEREL 3ème adjoint en charge de l'urbanisme informe l'assemblée que le propriétaire de la parcelle AE 173, sise Seigneurie de la Cour des Closes et issue du découpage de la parcelle AE 93 a fait une demande de numérotation. Conformément à l'usage en vigueur, la numérotation proposée est : 6bis, seigneurie de la Cour des Closes.

La numérotation est adoptée à l'unanimité.

23/11/2017 – Numérotation de parcelles rue du Moulin

Monsieur Francis BOUQUEREL, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, informe l'assemblée que la parcelle AB 345 sise rue du Moulin a fait l'objet d'une demande de numérotation. Conformément à l'usage en vigueur, la numérotation proposée est :

- parcelle AB 345, lot B : 21, rue du Moulin
- parcelle AB 345, lot A : 23, rue du Moulin

La numérotation est adoptée à l'unanimité.

23/11/2017 – Numérotation de parcelle Seigneurie de la Cour des Closes

Monsieur Francis BOUQUEREL 3ème adjoint en charge de l'urbanisme informe l'assemblée que le propriétaire de la parcelle AE 172, sise Seigneurie de la Cour des Closes et issue du découpage de la parcelle AE 93 a fait une demande de numérotation. Conformément à l'usage en vigueur, la numérotation proposée est : 6ter, seigneurie de la Cour des Closes.

La numérotation est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

04/07/2017 - SICECO – Instauration du principe de la redevance réglementée pour travaux provisoires

Monsieur Joël RENAUD 1er adjoint en charge des travaux informe les membres du Conseil municipal de la parution, au Journal Officiel, du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014, permettant d'escompter dès 2015 la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Monsieur Joël RENAUD propose au Conseil municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

- d'en fixer le mode de calcul conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

La délibération est votée à l'unanimité.

04/07/2017 – Délégation à l'HIPAF de la maîtrise d'ouvrage pour la restauration du retable de l'église Saint-Jean-Baptiste

Madame le Maire informe l'assemblée que l'association Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche (HIPAF) peut prétendre à un mécénat du Crédit Agricole pour la restauration du retable de l'église Saint-Jean-Baptiste. Cette restauration a par ailleurs reçu un avis favorable de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Pour bénéficier de ce mécénat, il est toutefois nécessaire de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la restauration à l'HIPAF, dans le cadre d'un mandat selon la Loi du 12 juillet 1985, dite Loi MOP*.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de déléguer à l'association Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche (HIPAF) la maîtrise d'ouvrage pour la restauration du retable de l'église Saint-Jean-Baptiste de Fleurey, afin de bénéficier du mécénat du Crédit Agricole. Une convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage sera passée entre la Commune et l'association HIPAF pour encadrer la réalisation de ce projet.

*Loi MOP: Maîtrise d'Ouvrage Publique

23/11/2017 – Fonds de concours SICECO – Territoire d'énergie

Monsieur Joël RENAUD, 1er adjoint en charge des travaux, expose aux membres du Conseil municipal que des travaux de rénovation de l'éclairage public doivent être réalisés. Ces prestations relèvent du SICECO - Territoire d'énergie, syndicat auquel la Commune a délégué sa compétence en la matière.

Des devis estimatifs ont été transmis par le syndicat. Le montant total des travaux s'élève à 149 103,55€ H.T. et la contribution de la commune est évaluée à 69 729,81€ H.T.

Nous vous proposons la réalisation de ces travaux sur deux années, 2018-2019, le financement étant réparti sur trois années budgétaires : 2017-2018-2019.

Lotissements à rénover début 2018	Coût total de la réalisation	Coût à charge de la commune en 2017
LES MOCEAS	14 172,22 €	5 669,85 €
LES ACACIAS	29 449,93 €	13 227,53 €
TOTAL	43 622,15 €	18 897,38 €

Lotissement à rénover fin 2018	Coût total de la réalisation	Coût à charge de la commune en 2018
LE COLOMBIER	46 073,81 €	23 146,05 €
TOTAL	46 073,81 €	23 146,05 €

Lotissements à rénover en 2019	Coût total de la réalisation	Coût à charge de la commune en 2019
LES COQUELOTS	39 782,61 €	19 372,45 €
LE CHAMPS PERDRIX	19 624,98 €	8 313,93 €
TOTAL	59 407,59 €	27 686,38 €

TOTAUX	149 103,55 €	69 729,81 €
--------	--------------	-------------

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fond de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie au SICECO - Territoire d'énergie la réalisation de ces travaux sur deux années, 2018-2019, répartie sur trois années budgétaires - 2017-2018-2019 - (Voir tableaux ci-dessus) et accepte de financer sa propre contribution par fonds de concours.

DIVERS

04/09/2017 - Assainissement – Rapport du maire - Exercice 2016

Monsieur Francis BOUQUEREL, 3ème adjoint en charge de l'urbanisme, donne lecture à l'assemblée du rapport annuel de l'assainissement communal concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'exercice 2016.

L'essentiel de 2016

o L'état général des installations permet leur exploitation dans des conditions satisfaisantes. Les accès aux installations sont en bon état. L'état du génie civil, des clôtures, des portails et des huisseries est correct. Les équipements de télé-surveillance, d'anti-intrusion, et l'ensemble des équipements électromécaniques sont en état normal de fonctionnement et d'exploitation.

o Le faible nombre de désobstructions réseau témoigne d'un plan de curage préventif adapté aux besoins du réseau.

o La conformité annuelle globale de la station d'épuration est de 100%.

o La proportion des eaux claires parasites n'est pas maîtrisée (de l'ordre de 63 %). On constate une réaction du réseau aux précipitations, ce qui confirme la présence d'eaux claires météoriques. De plus, dès que la nappe d'eau est en niveau haut, d'importantes infiltrations passent dans les réseaux défaillants et non étanches.

Les chiffres clés

o 15 468 mètres de linéaires de réseau de collecte gérés (15 334 de type séparatif et 134 de type unitaire).

o 592 branchements publics eaux usées, 252 regards réseau.

o 558 clients abonnés (1298 habitants estimés): 538 particuliers, 6 collectivités, 14 professionnels.

o 52 494 m³ facturés (142 101 m³ traités).

o 2,6772€ TTC le m³ (avec abonnement) sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³.

Travaux à prévoir

o Il serait utile de reprendre l'étanchéité du réseau d'eaux usées qui traverse la ferme Grée et les champs de la

rue du Château à la route d'Ancey. Un devis a été proposé à la Commune.

o Le réseau eaux usées avec le poste de relèvement du lotissement du Clos du Colombier est en cours d'intégration dans le domaine public et fera l'objet d'un avenant dès sa réception par la Commune. Le rapport est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

04/07/2017 – Ouverture de l'itinéraire équestre de la Côte Dijonnaise à la pratique pédestre / VTT / équestre

Monsieur Joël RENAUD, 1er adjoint en charge des travaux, informe le Conseil municipal que le Comité national de tourisme équestre, aux côtés de l'Association européenne route d'Artaignan, nous demande l'autorisation d'ouvrir l'itinéraire équestre de la côte dijonnaise à la pratique pédestre / VTT / équestre.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser la circulation des pratiquants pédestre / VTT / équestre sur les chemins désignés et relevant de son autorité. A cette fin, Madame le Maire prendra les arrêtés de circulation correspondants sur les voies concernées en tant que de besoin. Le Conseil municipal s'engage à assurer la pérennité et la continuité des chemins inscrits au P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée) de la Côte-d'Or, conformément aux prescriptions du Code Rural, impliquant notamment la recherche d'itinéraire de substitution si le maintien du tracé n'est pas possible et autorise le Comité Départemental de Tourisme Equestre de Côte-d'Or, avec l'accord de la Commune, à réaliser ou faire réaliser l'entretien courant (léger) des chemins concernés dans des conditions adaptées à la pratique équestre et dans le respect de l'environnement.

21/09/2017 – Convention de servitude de passage avec la société Orange

Monsieur Joël RENAUD, 1er adjoint chargé des travaux, expose à l'assemblée que la Société Orange exploite des équipements techniques situés section ZE parcelle 9a. L'entreprise sollicite la mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle, propriété de la commune de Fleurey-sur-Ouche, afin de faire les travaux nécessaires pour acheminer la fibre jusqu'à ses équipements techniques et pouvoir ensuite intervenir pour la maintenance. Une indemnité unique de 200€ (deux cents euros) sera versée par Orange.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place d'une servitude de passage telle que définie par la délibération et autorise Madame le Maire à passer une convention avec Orange.

21/09/2017 – ONF: Report du passage en coupe pour les parcelles 14 et 14c

Madame le Maire informe l'assemblée que l'agent technique de notre secteur, afin de garantir une bonne gestion de notre patrimoine forestier, propose de procéder au retrait du passage en coupe des parcelles n° 14 (d'une surface de 5 ha 61) et 14c (d'une surface de 1 ha 91) pour report à la saison 2018-2019.

Le report de la coupe des parcelles N° 14 et 14c est adopté à l'unanimité.

21/09/2017 - Affouages 2017-2018

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de distribuer les affouages de la saison 2017-2018, dont l'exploitation est délivrée dans les coupes N° 13 et N° 19.

1/ - L'exploitation des parties délivrées dans les coupes N° 13 et N° 19, sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité des 3 garants ci-après :

1^{er} garant : Pascal FRILLEY

2^{ème} garant : Etienne LIORET

3^{ème} garant : Jean-Pierre PERROT

2/ - Le partage de l'affouage sera réalisé par foyer (un par ménage ou par chef de famille), dont le chef de famille a son domicile fixe dans la commune, les demandes devant parvenir au secrétariat de mairie avant le 28 octobre 2017.

3/ - Délais à respecter dans les coupes affouagères, conformément au règlement d'affouage : Abattage et vidange du taillis et des petites futaies : 15/04/2018 pour l'abattage et 15/10/2018 pour la vidange.

4/ - Faute pour les titulaires du droit d'affouage d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront déchus des droits s'y rapportant, en application de l'article L243-1 du code forestier.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide l'ouverture des affouages de la saison 2017-2018 aux conditions prévues dans la délibération et fixe le montant de la taxe d'affouage à 35€.

21/09/2017 - SICECO – transfert de nouvelles compétences

Monsieur Joël RENAUD, 1er Adjoint chargé des travaux rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune de Fleurey-sur-Ouche est adhérente au SICECO pour la compétence obligatoire «d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité». Le Syndicat exerce la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation du réseau de distribution publique d'électricité, ainsi qu'à la production et la fourniture d'électricité, et assure le contrôle du bon accomplissement des missions de service public de l'électricité (article 5).

Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal que la Commune de Fleurey-sur-Ouche transfère, vu l'intérêt qu'elles représentent pour la Commune, les compétences optionnelles suivantes (article 6) proposées par le SICECO :

Éclairage public (article 6.1)

Achat d'énergie (article 6.5)

Conseil en Energie Partagé (article 6.8)

A l'unanimité, le Conseil municipal décide le transfert au SICECO de ces 3 compétences optionnelles.

Un groupement au service des patients et des professionnels de santé

En 2009, le Borbeteil (n° 40) avait fait paraître un article consacré au GPSGOD (Groupement des Professionnels de Santé de l'Ouest Dijonnais). Huit ans après il nous a paru opportun de reprendre contact avec l'association afin de faire le point sur son évolution et sur ses projets.

Nous sommes reçues, au siège de l'association, 8 rue Jean Truchetet à Fleurey, par Laurent Garnault, embauché au départ en tant que coordonnateur, aujourd'hui directeur. Notre interlocuteur connaît bien son sujet... et nous sommes quelque peu noyées par la quantité des informations et des sigles employés. Ce qui suit est donc une synthèse aussi fidèle que possible.

2007, création de l'association

Elle est due à l'initiative de quelques professionnels de santé qui ont senti le manque de communication entre eux et la nécessité de mieux se connaître et de se former. Le but est de travailler plus efficacement dans l'intérêt du patient, pris dans sa globalité.

Les membres fondateurs sont le docteur Jean-Paul Feutray, le docteur François Courtois, Anne Ducret pharmacienne, Sadia Khelil infirmière, Martine Jobard directrice de la Mapad. 47 professionnels de santé du secteur libéral de la vallée de l'Ouche et du Somberronnais les ont rejoints. L'association décide d'orienter ses actions autour des soins primaires dans le Grand Ouest Dijonnais. En 2008, elle est reconnue et financée par l'URCAM (Union des Caisses d'Assurance Maladie), reprise en 2010 par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Actuellement

Laurent Garnault dirige une équipe comprenant, au siège, une secrétaire comptable et une secrétaire médico-sociale et, sur le terrain, six infirmières coordinatrices. Celles-ci ne font pas d'actes de soins, elles mettent en lien tous les éléments nécessaires au suivi du patient. Ce personnel, employé à temps complet, travaille avec 300 professionnels, dont 90 médecins libéraux, des pharmaciens, infirmières, kinésithérapeutes, ostéopathes, dentistes, podologues, diététiciennes, ergothérapeutes, psychologues.... Et le territoire dans lequel ils interviennent s'est considérablement élargi.

Objectif du groupement : « Améliorer le quotidien de la population de la Communauté de communes Ouche et Montagne et du Pays de Saint-Seine, tout en maintenant et développant la concertation des professionnels de santé dans le milieu rural. »

Ateliers d'éducation thérapeutique

Dans le but d'aider les patients à gérer au mieux leur maladie, le GPSGOD organise des ateliers collectifs, animés par des professionnels de santé libéraux. Par exemple, dans le cas des maladies cardiovasculaires ou du diabète, les participants apprennent à surveiller leur tension artérielle,



à s'alimenter correctement, à pratiquer une bonne hygiène de vie. Tous les dossiers préparés par des professionnels de santé sont validés par des experts ; les participants sont volontaires et envoyés par leur médecin traitant. Laurent Garnault précise que les élus des différentes communes ont tous appuyé ces actions, et mis à disposition des salles pour accueillir les ateliers.

Détection des problèmes de terrain

L'association se charge d'intervenir à domicile chez des personnes en situation de fragilité, qui lui ont été signalées. Le médecin traitant met en place avec les infirmières coordinatrices un protocole de soins. Il s'agit de rechercher les aides possibles, le matériel médical adapté, ou encore de faciliter pour le malade et sa famille la sortie d'hôpital. Le suivi et l'accompagnement des patients et des aidants supposent une coordination entre les différents intervenants d'où la nécessité d'un dossier de soins partagé.

En 2015, 233 patients ont été pris en charge ; en 2016, 460 ; en 2017, plus de 750.

Télémédecine

Cette autre activité de l'association concerne essentiellement la pose, gratuite, de différents appareils : mesure de la tension artérielle en ambulatoire, pose d'un holter rythmique, mesure de l'oxymétrie. La pose des appareils se fait au siège de l'association, sur ordonnance du médecin traitant. Les résultats sont transmis par internet et analysés par le médecin ou le service hospitalier concerné. La technique vient ici en appui des médecins et évite au patient de se rendre à l'hôpital ou la clinique pour subir le même examen. On peut supposer que la télémédecine évoluera avec de plus en plus de technicité et permettra une réelle économie à notre système de santé.

Les actions préventives

Le GPSGOD participe largement « aux actions de prévention, de promotion de la santé et de sécurité sanitaire. »

Les interventions en direction des communes ou des écoles abordent des thèmes très variés, tels que apprendre à porter

secours, les dangers domestiques, la prévention solaire, l'hygiène bucco dentaire... L'association a animé un stand nutrition au F'estival des enfants du 26 juin 2016. La « semaine sans écran », à destination des scolaires, a également mobilisé les parents : 400 questionnaires leur ont été envoyés.

Au premier semestre 2017, le groupement a assuré 17 interventions en milieu scolaire.

Une présentation de la maladie de Lyme a été organisée le 20 juin 2017 en direction du grand public ; 30 personnes y ont assisté.

Le GPSGOD n'agit pas seul dans le département. Plusieurs pôles de santé ont été créés, dans le Châtillonnais, le Pays Beaunois, l'Auxois Sud et l'Auxois Morvan, chacun des pôles servant d'interface entre la ville et l'hôpital. Tous œuvrent dans le même sens : permettre aux patients et à leur famille une meilleure collaboration avec les soignants. La création d'une Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) permet désormais de regrouper ces cinq Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Pour plus d'efficacité encore, dès 2018, un numéro unique départemental permettra de répondre à tout appel et de le rediriger ensuite vers le service concerné.



L'animation autour des dangers domestiques

GPSGOD

8 rue Jean Truchetet 21410 - Fleurey-sur-Ouche
03.80.48.06.14 / 06.36.63.62.42

La bibliothèque

Ouverte depuis 1971, la bibliothèque de notre village attend avec impatience la visite de nouveaux lecteurs.

Avec la subvention municipale, l'équipe des neuf bénévoles achète des livres neufs et récents chaque année. En complément, la médiathèque de Côte d'Or (MCO) renouvelle environ 650 livres et 500 CD, tous les quatre mois, ce qui permet d'avoir un choix toujours plus grand de livres à venir découvrir et emprunter gratuitement.

Toujours en lien avec la MCO, la bibliothèque accueille tout au long de l'année des expositions. En novembre : animation des « Carnets de Cerise », puis jusqu'en février 2018, une exposition sur les chats.

Le mardi, Régine, Denise et Dominique proposent une animation à tous les enfants des écoles, maternelle et primaire. Ce moment enrichissant permet aux élèves de consulter les livres et de les emporter pour lecture chez eux.

Venez nombreux emprunter gratuitement nos livres lors de nos permanences

Mercredi de 16h à 18h et Samedi de 9h à 11h30

Notre équipe : Aleth, Annie, Bernard, Catherine, Denise, Dominique, Erika, Nathalie, Régine



les nouveautés 2017



exposition « les Carnets de Cerise »

Une rentrée mouvementée

Après une semaine de rentrée un peu compliquée, l'école a eu la bonne surprise de bénéficier de l'ouverture provisoire d'une classe, ce qui a permis d'alléger la plupart des classes, en particulier celles de cycle 2 (CP-CE1-CE2). Les conditions de travail redeviennent donc idéales.

(Un CP/CE1 de 17 élèves ; un CE1 de 18 ; un CE2 de 18 et un CM1-CM2 de 26)

Quelques projets

Les premiers frimas font rentrer les élèves et pourtant, nos projets ont bien pour fonction de les faire sortir de l'école.

En voici une liste non exhaustive :

- ♦ école et cinéma (toute l'école)
- ♦ projet cirque (spectacle et ateliers) avec la compagnie Cirko Senso, financé par l'association VEFO que l'ensemble de l'école remercie chaleureusement
- ♦ découverte historique et patrimoniale de Fleurey-sur-Ouche avec l'association Hipaf (CE2)
- ♦ classe verte de 3 jours (du 26 au 28 avril) à la ferme d'Aulot (CE2-CM1-CM2)

Et le reste ...

Les p'tits Borbeteils : une association qui monte ... qui monte.

Nous souhaitons une longue et belle vie à l'association de parents d'élèves « Les p'tits Borbeteils » et à ses actions comme la Bourse aux jouets du 19 novembre qui a été un succès.

Une bonne année à tous nos élèves

Nous souhaitons surtout une très belle et très riche année à nos 79 élèves. Que 2018 leur apporte tous les ingrédients essentiels pour devenir, plus tard, des femmes et des hommes heureux et épanouis.

Mallorie Lacroix



Jacqueline Mugnier et Jacqueline Rogeon (Hipaf) font découvrir leur école aux historiens en herbe !

UN PARENT, UN TALENT !

Dans le cadre de notre projet d'école, nous avons fait appel aux ressources des parents pour nous faire découvrir des passions, un métier, une action.

Notre première intervention a eu lieu mercredi 18 Octobre. Nous avons reçu la mamie de Constance et Ernest qui est venue nous présenter son association ASCS France SENEGAL (association sportive, culturelle et de santé France Sénégal).

Pour aider des familles dans le besoin, Fabienne Voitot, Claude Lelièvre et des bénévoles récoltent des fonds et des marchandises afin d'améliorer le quotidien.

Nous avons découvert le village, les conditions de vie, les différences culturelles au travers d'objets et de petits films.

Nous avons décidé de réaliser des dessins que nous enverrons aux enfants du village pour correspondre. Nous réfléchissons également à pouvoir contribuer, à notre façon, au mieux-être des enfants. Affaire à suivre...

L'équipe enseignante

VISITE A LA CASERNE DES POMPIERS

Dans le cadre du projet pédagogique « Un parent, un talent » les sapeurs-pompiers ont accueilli les élèves des deux classes de l'école maternelle, mercredi 15 novembre toute la matinée. Accompagnés de leurs enseignantes, des ATSEM (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) et de quelques parents, les enfants ont découvert la caserne tout feu tout flamme ! A notre arrivée, nous avons visionné une présentation des numéros d'urgence et des principales missions des pompiers. Puis nous avons entendu le bip qui sert de signal d'alerte ! Nous avons vu les vestiaires, la remise, ainsi que la salle de sport où les pompiers s'entraînent. Chaque enfant a essayé le casque d'un pompier ! C'était magique !

Puis nous avons découvert, ébahis, le clou de la visite, le FPT (Fourgon Pompe Tonne : véhicule incendie) et nous avons pu nous entraîner au maniement de la lance incendie ! La visite s'est poursuivie avec la découverte du VTU (Véhicule Tout Usage) et du VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes : Ambulance) ; les enfants ont appris à l'arrière du véhicule le nom du matériel utilisé pour venir en aide aux blessés. La matinée s'est poursuivie avec une belle surprise puisque nous avons pu assister au départ réel des pompiers en intervention ! Cette matinée exceptionnelle, qui s'est achevée par une photo de groupe des participants, aura probablement déclenché des vocations !

Nous remercions particulièrement les parents de Marian, à l'initiative du projet, ainsi que tous les sapeurs-pompiers présents.

Les enseignantes de l'école maternelle

La carrière du Chaillot à nouveau en exploitation

12 janvier 1991: la Municipalité signe un contrat d'exploitation de carrière (contrat de foretage) avec la société « SA Sables et Gravieres Associés ».

L'engagement porte sur 18 ha de terrains communaux au lieu-dit « Le Chaillot », sur un site en versant majoritairement boisé, collé à l'A38, côté sud. Les parcelles comprennent notamment le « carreau » d'une ancienne carrière qui a fait l'objet d'une exploitation en lien avec la construction de l'autoroute (1968/1975).

Le prix de la tonne de granulat est négocié au prix de un franc (soit 0,26 euro, en valeur actualisée 2016). La durée du contrat est fixée à 25 ans à compter de la date de délivrance de l'autorisation administrative d'exploitation.

En 1992 puis en 1998, une annexe au contrat d'abord et un avenant ensuite sont passés respectivement :

- ♦ pour convenir d'un positionnement précis du front de taille et le cacher d'une vue directe depuis l'autoroute ; une modification du Plan d'Occupation des Sols et une demande d'autorisation ministérielle de défrichement sont alors engagées par la Commune,

- ♦ pour instituer une redevance minimum annuelle acquise à la Commune, même si le volume correspondant n'est pas exploité. Cette redevance est fixée à 70 000 francs.

14 janvier 1994 : à l'issue de lourdes formalités administratives, le carrier obtient une première autorisation préfectorale d'exploitation partielle sur une superficie de 3 ha 50 a. Elle autorise exclusivement l'approfondissement du carreau résiduel de l'exploitation de 1975.

« Sables et Gravieres » pouvait ainsi démarrer les travaux et exploiter la roche calcaire en creusant le carreau, en deux paliers successifs, chacun de 15 m de profondeur, emboîtés en pyramide inversée.

Puis, le projet entre dans un long sommeil de 22 ans...

8 février 2016 : alors que pas un seul mètre cube de roche n'a été extrait, la société « Eqiom granulats », filiale du groupe irlandais CRH, propriétaire depuis 2015 du cimentier « Holcim France » (lequel avait racheté « Sables et Gravieres ») rencontre la Commune. Eqiom veut réactiver le contrat de 1991, dont elle se déclare aujourd'hui la détentrice par cessions implicites successives.

La Commune fait valoir que le contrat de foretage n'a connu aucun début d'exécution 25 ans après sa



La carrière du Chaillot à nouveau en exploitation

signature, qu'elle n'a reçu aucune rémunération. Elle considère donc que l'acte du 12/01/1991 est caduc.

Un nouveau contrat de foretage doit ainsi être rédigé si Eqiom souhaite réactiver la carrière.

Les premières négociations aboutissent à un protocole d'essai. Il s'agit :

- ♦ côté Eqiom, d'évaluer la qualité du matériau dans la fabrication de granulats « routiers et réseaux », et de mesurer les niveaux de vibration et de bruit lors des différentes phases d'exploitation (forage et tir de mine, broyage des roches) ;
- ♦ côté Commune, d'évaluer en grandeur réelle les nuisances potentielles environnementales et de voisinage.

Les travaux commencent le 29 août 2016. Mille tonnes de granulats de bonne qualité sont fabriquées et la Commune fait le constat que les nuisances sont limitées et qu'elles peuvent quasiment être supprimées moyennant quelques sujétions d'exploitation. Le projet peut donc suivre son cours.

Des négociations constructives s'ensuivent pour rédiger un nouveau contrat de foretage équilibré, techniquement et financièrement.

- ♦ La superficie concédée est réduite aux 3,5 ha de l'autorisation administrative de 1994.
- ♦ La profondeur d'exploitation est limitée (une quinzaine de mètres) pour éviter la mise à nu de la nappe phréatique. Le gisement est alors estimé à 500 000 m³. Si l'exploitation devait descendre au-dessous du niveau d'eau, le concessionnaire devra alors combler la masse d'eau avec des stériles d'exploitation inertes, sous le contrôle de l'Administration.

Les mesures nécessaires (*voir encadré*) pour lutter contre le bruit et les émissions de poussières sont proposées et rapidement acceptées par les parties.

Eqiom accepte également une revalorisation du prix de vente du matériau à 0,33€ la tonne de granulats, actualisable selon l'indice GRA publié par le Moniteur des travaux publics (transcrit au contrat à 0,70€, le m³ de roche brute).

Une redevance annuelle minimum est due à la Commune quel que soit le volume effectivement extrait. Ce minimum correspond à 14 000 m³ soit 9800€ (valeur 2016).

Enfin, la Commune dispose gratuitement, chaque année, de 50 tonnes de granulats chargés, départ carrière.

6 octobre 2017: le nouveau contrat est signé.

Il prend effet rétroactivement au 1er janvier 2016 et s'applique jusqu'au 31 décembre 2019.

A l'expiration du contrat, les parties pourront convenir de le proroger sur la même emprise si le gisement n'est pas épuisé ou si le réaménagement n'est pas terminé.

Le volume prévisionnel d'exploitation est de 30 000 tonnes de granulats par an. Il implique une rotation de huit camions par jour, voire davantage, en cas d'urgence : par exemple pour l'approvisionnement en continu d'un important chantier.

Chaque année, le Conseil municipal décidera du projet communal qui bénéficiera de cette recette. La redevance 2016, de 9800€, a ainsi été affectée au financement du mini stade, édifié cet été, en face des écoles.

Le Concessionnaire s'engage à mettre en place les actions et dispositions suivantes.

- ♦ Limitation des activités de concassage de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h, uniquement du lundi au vendredi. Eqiom devra évidemment respecter la réglementation en matière de niveaux sonores.
- ♦ Production par campagne de concassage d'une durée maximale de quatre semaines chacune. Il est prévu trois campagnes par année, au maximum.
- ♦ Mise en place de sismographes lors des tirs de mines, la Mairie étant informée de chaque tir au moins une semaine à l'avance.
- ♦ Mise en place d'un système de sécurité autre que le bip de recul, par exemple de type « cri du lynx », sur tous les engins mobiles, permettant de réduire le niveau de bruit.
- ♦ Mise en place d'un système d'arrosage du tout-venant ou de la trémie primaire, dès que les conditions climatiques le nécessiteront, sachant que la carrière n'est pas proche des secteurs d'habitation groupée.
- ♦ Réalisation d'un nettoyage, par balayeuse, de la route d'accès en cas de constat de salissures.
- ♦ Mise en place et animation d'une commission locale de concertation et de suivi annuel associant la Mairie et des représentants des riverains.

Enfin, EQIOM demeure responsable, vis-à-vis de l'Administration et de la Commune, de la bonne réalisation des travaux de réaménagement du site. La remise en état sera réalisée progressivement en fonction de l'avancement de l'exploitation et EQIOM en assure la prise en charge financière.

La recherche sur les anciens moulins de Fleurey et sur sa maladière nous a conduits à l'exploration approfondie d'un texte connu d'un petit nombre d'historiens : le testament de Dannone, veuve d'un chevalier de Fleurey (cf. le Borbeteil précédent, n° 56). Rappelons que cet acte fut rédigé en 1289, soit 1290 pour notre calendrier actuel, au temps de Robert II de Bourgogne. Il est répertorié parmi l'ensemble de plus de 5000 chartes de l'ancienne abbaye de Cluny conservé à la Bibliothèque nationale de France (BnF), à Paris. Son authentification était assurée par six sceaux dont celui de la « cour de Fleurey ». Apprendre que ce dernier soit le seul qui subsiste ne pouvait qu'aiguiser notre curiosité. Mener l'enquête autour de cet objet fut rapidement envisagé. Quelle instance est représentée par les symboles gravés sur cette empreinte de cire ? Que signifient les légendes inscrites sur chacune des deux faces ? Quelle est sa raison d'être au bas de cet acte ? Que pourrions-nous découvrir concernant l'histoire de notre village au XIII^e siècle ?

Le point de départ de notre étude, sur le plan local, a été la consultation des fonds des Archives départementales de Côte-d'Or (ADCO) et d'ouvrages spécialisés. Ensuite, à Paris, le Centre d'accueil et de recherches des Archives nationales (CARAN) a permis d'observer des moulages de sceaux en grand nombre. L'étape cruciale a été de remonter à la « source primitive » et d'obtenir l'autorisation d'examiner, à la BnF, le parchemin original conservé précieusement dans le département des manuscrits occidentaux.

Le testament d'une noble dame

Avant d'énoncer ses dernières volontés, Dannone se présente en tant que l'héritière du seigneur Haymon de Fleurey. On peut la considérer comme quelqu'un de haut rang. A remarquer qu'elle « choisit, en premier, d'être ensevelie au cimetière de l'église de Saint-Marcel de Fleurey » c'est-à-dire autour de l'église du prieuré de notre village. Sa tombe pourrait se situer sous les jardins qui jouxtent aujourd'hui ce bâtiment très ancien.

Le texte est, communément pour cette époque du XIII^e siècle, rédigé en latin. Sa lecture est fort instructive car les nombreux biens immobiliers et mobiliers légués par cette noble dame et leurs destinataires sont particulièrement détaillés : abbaye de Cluny et aussi églises dont celles de Fleurey priorale et paroissiale, couvents, en particulier celui de Saint-Marcel-lès-Chalon, prêtres et moines, famille, personnels et établissements d'assistance notamment l'hôpital et la léproserie de Fleurey-sur-Ouche. L'acte est daté : « anno Domini M^o CC^o octogesimo nono, mense januario » devant les six témoins présents.

A l'origine, une pièce à sceaux multiples

Au Moyen Âge, pour les affaires juridiques, les sceaux étaient les éléments de validation les plus généralement employés. Puisque leur provenance et leur datation sont certaines, ils représentent une valeur archéologique, historique et artistique de premier ordre. Aussi, les signes et les légendes qu'ils portent sont l'objet d'études constituant une science particulière, la sigillographie.

Le testament de Dannone était accompagné par six sceaux. Faire appel à six personnalités pour qu'elles accordent leur pouvoir de garantie tend à prouver qu'on a voulu donner à l'acte, un caractère très solennel. Les empreintes sont mentionnées en termes explicites selon l'ordre suivant : le sceau de la cour du duc de Bourgogne, le sceau du frère de Dannone, le sceau de la cour de Fleurey, le sceau du prieur de Val Notre Dame, le sceau de Guidon, doyen de Saint-Seine et le sceau de l'église de Fleurey. Interrogeons-nous sur chacun d'eux.

Le sceau de la cour du duc de Bourgogne

Ce testament est garanti, en premier lieu, par le sceau de la cour du duc de Bourgogne. Mais attention, il ne s'agissait pas du sceau personnel du duc mais de celui de sa chancellerie qui authentifiait les actes effectués devant notaire. A cette occasion, elle percevait, avec le paiement d'un droit de sceau, quelques revenus qui venaient grossir les recettes du duché. Aujourd'hui, sur ce parchemin, il ne subsiste plus rien de cette empreinte de la cour de Robert II, duc de Bourgogne. Mais nous pouvons connaître son apparence passée puisque ce sceau reste apposé sur un autre acte datant de la même période. La légende, en latin, est : **LLVM : CVRIE : D... BVRGVNDIE** ce qui correspond à la légende transcrite suivante **[SIG]LLVM : CVRIE : D[VCIS] BVRGVNDIE** (sceau de la cour du duc de Bourgogne).



Moulage du sceau de la cour du duc de Bourgogne, 1291, AN

Des hypothèses sur les autres empreintes disparues

◆ Le sceau du frère de Dannone, moine clunisien

Dannone cite plusieurs fois son frère dans son testament. Il se nomme « Hugoni » soit Hugues. Moine et aumônier de l'abbaye de Cluny, il dispose d'un sceau particulier. Celui-ci, au regard de maintes collections observées, pouvait porter comme inscription « Sigillum Fratis Hugoni... » et, peut-être, montrer un personnage à capuchon agenouillé en train de prier ou debout avec un livre ouvert appuyé sur la poitrine (?).

◆ Le sceau du prieur de Val-Notre Dame

Dans les environs de Fleurey, seul le prieuré de Notre-Dame de Bonvaux (Daix), dépendant de l'ordre des Augustins, correspond à une appellation proche de celle de la charte. En effet, il est dénommé, dans des textes d'archives, comme « conventus Vallis beate Marie » soit « Val Notre-Dame ». On pourrait raisonnablement présumer que ce sceau désigne le prieur de cette institution religieuse et qu'il devait être gravé du symbole de la Vierge soutenant de sa main l'enfant Jésus.

◆ Le sceau du doyen de Saint-Seine

Compte tenu de la proximité géographique, il s'agissait certainement d'un représentant de l'abbaye de Saint-Seine, très ancien monastère qui relevait, comme celui de Fleurey, de l'ordre bénédictin.

◆ Le sceau de l'église de Fleurey

Depuis le concile de Cognac de 1238, pour mettre fin aux abus des clercs, chaque église paroissiale devait avoir un sceau propre. De celui de Fleurey, à notre connaissance, il ne reste aucune trace. On peut tout de même supposer, en se référant à d'autres exemples, que ce cachet portait l'image de Saint-Jean-Baptiste, vêtu d'une peau de bête, tenant son bâton cruciforme et, à ses pieds ou dans ses bras, la présence d'un agneau symbole du Christ. Quant à la légende de l'empreinte, elle devait très peu s'éloigner de la formulation latine suivante : « Sigillum Ecclesie Floreyi ».



Un essai de reconstitution...

Un essai de réalité augmentée

La réflexion précédente a porté sur les sceaux manquants. Après avoir, sur chacun d'eux, énoncé des hypothèses, imaginé les signes gravés, la tentation est grande de proposer un essai de reconstitution de l'ensemble de ces sceaux au bas du testament. Tous sont dits « pendants sur double queue ». Ils sont accrochés au moyen d'une bandelette découpée dans du parchemin et insérée dans une fente au bas de la feuille. Les deux extrémités de l'attache sont réunies et noyées dans de la cire brune. La place occupée par chacun d'eux n'était pas assignée au hasard. La préséance comptait et généralement la position d'honneur se trouvait à l'extrême gauche. Ici, elle est tenue par le sceau de la cour du duc de Bourgogne. Le sceau suivant est celui de frère Hugues, membre de l'abbaye de Cluny qui était, elle, le légataire principal de Dannone.

Le sceau de la cour de Fleurey

Le sceau de la cour de Fleurey est le seul qui a traversé les siècles jusqu'à nos jours. Cependant la matière utilisée a subi quelques dommages. C'est un sceau à deux faces et dans un premier temps nous allons décrire son avers (ou recto). Si l'on distingue bien un « dextrochère » ou bras droit tenant une clef, une fleur de lys (ou lis) et une étoile, il est moins facile de reconnaître toutes les parties de la clef. Fort heureusement, il existe un moulage de ce sceau, gardé au Centre de recherches des Archives nationales à Paris. Réalisé vers la fin du XIX^e siècle, il montre des détails aujourd'hui disparus sur l'original. Il nous livre ainsi qu'il n'y aurait pas eu, autrefois, une étoile mais deux. Toutefois, cette reproduction appelle



Original du sceau de la cour de Fleurey, « rond » de 40 mm de diamètre, BnF

Dessin de l'auteur d'après l'original

Moulage n° 593 du sceau de la cour de Fleurey, CARAN, AN, Paris

une remarque : une erreur semble avoir été commise lors de son élaboration. L'étoile, encore très visible, tracée il y a plus de 700 ans, a cinq branches alors qu'elle en compte six sur la copie.

La « légende » de ce sceau gravée sur son pourtour, commence en haut à gauche de l'image mais à droite du personnage. On devine ainsi la lettre **S** sur la gauche et **MAG** sur la droite, restes ou abréviations des mots **Sigillum** et **Magnum**. L'expression complète **[S[IGILLUM] MAG [NUM]]** permet de préciser la caractéristique de « grand sceau ». Les lettres sont séparées du « champ » par une ligne pointillée, perlée qualifiée de « grènetis » comme cela se voit sur les monnaies.

Pour saisir la signification de ce sceau, il est indispensable maintenant d'analyser son revers, le contre-sceau. Il est placé au dos de l'empreinte, observé précédemment mais il est de plus petite taille. Il traduit la nécessité de protéger et de mieux garantir le sceau qui doit devenir inimitable, inviolable et qui doit survivre aux témoins de l'acte ! Quant au sujet gravé, il est directement en rapport avec celui qui figure au recto : un dextrochère, tenant une clef, accompagné d'une étoile.

Le texte du contre-sceau commence en haut par la lettre **S** puis **AD, CAS** et **FLOR**. Il complète l'inscription principale de l'autre face en donnant deux précisions, la nature du contrat, un « sceau aux causes » et le lieu **FLOR** pour **FLOREY** (de Fleurey). Ainsi, il est gravé dans la cire que le contre-sceau possède une valeur juridique : **[S[IGILLUM] AD C[AV] AS FLOR[EY]]**.



Moulage n° 593 bis du contre-sceau de la cour de Fleurey, « rond » de 20 mm de diamètre, CARAN, AN, Paris

La « cour de Fleurey », une autorité de juridiction gracieuse

Nous venons d'apprendre que le sceau de Fleurey appartient à la catégorie des « sceaux aux causes ». Celle-ci est différente de celles des « sceaux secrets » ou des sceaux de particuliers. Elle a été instaurée pour garantir des actes de « juridiction gracieuse » qui concernent des affaires diverses. La « cour de Fleurey » devait donc être une administration publique laïque qui, dans l'exercice de ses attributions, proposait aux particuliers de rédiger, le plus souvent en

dehors de tout litige, des actes juridiques et de leur conférer un caractère authentique et incontestable. Le pouvoir était exercé par un représentant de cette cour, un notaire ou un clerc, préposé aux écritures, spécialisé dans la rédaction et dans la validation des actes. Lors de l'enregistrement de ceux-ci, ils recevaient le sceau de la juridiction et non plus le sceau personnel du seigneur ainsi qu'il était d'usage auparavant. L'exemple de Fleurey, étudié ici, se révèle être une illustration de cette innovation fondamentale du XIII^e siècle qui fit « jaillir le sceau des cours et des juridictions » (Bautier, 1971) aux dépens du sceau propre de la personne qui détenait, seule, le pouvoir.

Mais que vaut, sur cet acte, la présence du sceau de la cour du duc de Bourgogne ? Il faut sans doute reconnaître l'importance du rôle de la chancellerie ducale. Elle assure non seulement un contrôle mais elle procure, en outre, une garantie supérieure à celle des autres sceaux.

Une approche symbolique

L'étude de chaque signe gravé sur un sceau ouvre le champ de la symbolique. Dans cet exemple, le dextrochère, un bras droit couvert d'une manche bouffante et venant du flanc gauche, renvoie à la notion de force. La « clef en pal » ajoute la signification de puissance et de liberté. Pour ce qui est de la fleur de lys, c'est l'emblème des rois de France, le plus honorable de tous, symbole de pouvoir. Les deux étoiles à cinq rais sont des « meubles » très usités et connus, en sigillographie, comme la traduction de l'éternité. Cette approche interprétative nous montre qu'un sceau correspond à une volonté d'élaborer une image synthétique et facilement reconnaissable qui puisse « dire » une identité : « Voilà qui je suis » (Pastoureau, 1986).

Le sceau de l'abbaye de Cluny pour le prieuré de Fleurey-sur-Ouche !

Pour le sceau de la cour de Fleurey, la clef en pal pourrait aussi évoquer les clefs de Saint Pierre. Souvenons-nous que l'abbaye de Cluny avait été fondée, dès l'origine en 910, en l'honneur des saints Pierre et Paul. Dès lors, la représentation de ces clefs est devenue, pour cette abbaye, la référence incontournable. Elle opère comme un véritable « marqueur codifié » (voir les illustrations ci-dessous). C'est pourquoi le spécialiste de sigillographie Jean-Luc Chassel, maître de conférences d'Histoire du droit (Université Paris Ouest Nanterre La Défense), découvrant les photographies du sceau de la cour de Fleurey, a pu nous donner la réponse suivante : « Avec une probabilité de 99%, il s'agit du sceau de l'abbaye de Cluny pour le prieuré de Fleurey-sur-Ouche ».

L'assertion précédente de J.-L. Chassel peut nourrir une hypothèse sur la création du sceau de la cour de Fleurey. Pour que l'institution nouvelle ait son sceau propre, on a dû reprendre, sur la face principale, le grand sceau de la seigneurie ecclésiastique et sur le revers, ajouter le sceau aux causes à caractère juridique.



Blason de la commune de Cluny,
Musée Ochier, Cluny

Moulage du contre-sceau de
l'official (juge ecclésiastique) de
l'abbaye de Cluny, sigilla.org

Blason (ou armoirie) de l'abbaye de Cluny,
chapelle Jean de Bourbon, XV^e siècle

De l'importance du prieuré de notre village

Cette empreinte se révèle donc comme une véritable marque de l'histoire car elle nous rappelle la filiation du prieuré de Fleurey-sur-Ouche avec l'abbaye de Cluny. Reprenons brièvement quelques éléments chronologiques. En 586, le roi mérovingien Gontran, petit-fils de Clovis, donne ses terres de Velars à Saint-Bénigne alors qu'il cède celles de Fleurey à Saint-Marcel-lès-Chalon où il fonde une abbaye. Au X^e siècle, celle-ci est ruinée par les « Hongres ». Saint-Marcel-lès-Chalon, dont dépendait Fleurey, est alors donné à Cluny et devient prieuré clunisien jusqu'au XVIII^e siècle.

Actuellement, en dehors de l'exploitation des archives, l'évocation du prieuré s'appuie essentiellement sur son église. Même si elle a été transformée en habitation après la vente des biens du clergé, elle montre encore des caractéristiques des édifices religieux de l'an mil. Ainsi, aux yeux des archéologues, elle est un jalon précieux de la naissance de l'art roman en Bourgogne avec l'un des premiers transepts en berceau voûté de pierres (Christian Sapin). De plus, le chœur reconstruit vers la fin du XIII^e siècle, de style gothique, est absolument remarquable notamment par ses chapiteaux représentatifs de la grandeur de la sculpture clunisienne.

Le regard que nous posons, jusqu'alors, sur ces aspects architecturaux ne saurait désormais oublier l'existence de ce « trésor de cire » et de cet essai de sa mise en lumière. Parvenu jusqu'à nous malgré sa fragilité, le sceau de la cour de Fleurey constitue une source historique complémentaire. Inattendue...

Michelle et Jean-Charles Allain, HIPAF

Courte bibliographie

- BAUTIER, R.-H. (1971). Origine et diffusion du sceau de juridiction. In Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 115^e année, N. 2, persee.fr
CHASSEL, J.-L. (2007). Les sceaux, sources de l'histoire médiévale en Champagne. Paris : Société française d'héraldique et de sigillographie.
PASTOUREAU, M. (1976). Les armoiries. Turnhout (Belgique) : Brepols.
SAPIN, C. (1999, 2003). Les prémices de l'Art Roman en Bourgogne. Auxerre : CEM-Éditions de l'Armançon.

Depuis les vacances d'été, notre village s'est doté d'un terrain dit «multisports». Mais en fait, quelle est la définition d'un terrain multisports ?

Le terme de terrain multisports désigne un terrain de jeux de ballons extérieur et clôturé, comprenant deux frontons dans lesquels des buts multisports sont intégrés, et deux palissades latérales. À la fin des années 1990 de nombreuses sociétés ont repris cette idée pour développer leurs propres équipements. Selon un article des Echos, c'est la société Agorespace qui aurait inventé le concept de terrain multisports.

Les terrains multisports sont souvent désignés par l'antonome City Stade (avec «city» qui signifie «ville» en anglais, on peut donc traduire par «Stade de ville»).

Selon la configuration et les équipements présents sur le terrain multisports, différentes activités sportives peuvent être pratiquées tels le handball, le basket-ball, le volley-ball, le badminton, le tennis-ballon, le hockey sur gazon... Les activités les plus fréquentes des terrains multisports sont le handball et le basket-ball.

La nouvelle équipe municipale, élue en 2014, avait pour projet la réalisation d'un espace de loisirs mis à disposition des enfants de la commune, ainsi qu'aux écoles pendant le temps scolaire et périscolaire.

Plusieurs entreprises ont été consultées et le marché attribué à AJ3M pour un montant de 42.782€ HT, financé selon le tableau ci-dessous.

Un franc succès pour ce nouveau concept de jeu qui a conquis toutes les générations cet été et un grand merci au député de l'époque, Laurent Grandguillaume, pour son aide financière prise sur sa réserve parlementaire !

Le terrain multisports de Fleurey est également accessible aux personnes à mobilité réduite. C'est un espace ouvert au public... Tout un chacun doit veiller à sa bonne utilisation et à sa propreté...

Souhaitons que jeunes et moins jeunes continuent longtemps à se retrouver sur ce nouvel espace de rencontre !

Tableau de financement

Réserve Parlementaire :	10 000 €
Conseil Départemental :	5 000 €
Dotation de l'Etat (DETR) :	15 000 €
Part de la commune :	12 782 €
TOTAL :	42 782 €



Sur les traces de quelques mines, forges et hauts-fourneaux de la Côte-d'Or

Le 17 novembre dernier, en la salle des fêtes, l'association Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche invitait André Beuchot pour présenter au public une facette méconnue de l'histoire économique de la Côte-d'Or : celle de l'industrie du fer, du XVIIe siècle au début du XIXe siècle.

Notre département était alors l'un des plus importants pour la production de fer et comptait plus de quarante hauts-fourneaux et forges qui fonctionnaient le plus souvent au charbon de bois. Leurs derniers vestiges sont encore nombreux, entretenus ou cachés sous les ronces, d'Ampilly-le-Sec à Marcenay, de Rochefort-sur-Brevon à Précy-sous-Thil, de Val-Suzon à Buffon en passant par la forge de Fontenay, l'une des plus anciennes. En 1850, les forges de Velars-sur-Ouche étaient à la tête d'un grand complexe sidérurgique dirigé par le maître de forges dijonnais, Paul Thoureau. Plus de 600 personnes dépendaient de cette industrie.

De nombreuses mines furent exploitées pour alimenter ces hauts-fourneaux en fer et en charbon. Les plus anciennes mines de fer sont encore visibles à Fontenay mais nous avons également découvert, en images, celles moins connues de Gissey-sur-Ouche, de Thoste ou de Nolay-Change. En 1856, la société Thoureau s'est intéressée à la couche d'oolithe ferrugineuse qui est présente en de nombreuses zones du territoire de Fleurey-sur-Ouche, dont celle du mont Cocheron, où le minerai

affleure sur toute sa périphérie. Toutefois, ce projet d'exploitation n'a jamais été concrétisé. (Cf. *Borbeteil n°31*)

Bien qu'André Beuchot se définisse lui-même comme un simple curieux, un randonneur amoureux du patrimoine régional, c'est un véritable travail d'historien qu'il nous a fait partager. Des photographies aériennes, des cartes postales, des extraits de cadastre napoléonien, des actions bancaires, des actes de vente, des publicités ont largement illustré un discours riche et documenté.

Une centaine de personnes, de Fleurey, de Dijon et de tous les villages environnants, se sont déplacées pour cette soirée conviviale qui s'est prolongée par un verre de l'amitié autour du conférencier.



Jouer les détectives, le jour du 14 juillet ...

Le jeu-découverte patrimoine, proposé par l'association Histoire et Patrimoine de Fleurey-sur-Ouche (HIPAF), a bénéficié d'une météo bien sympathique en cet après-midi du 14 juillet 2017. Quarante-six feuilles-réponses ont été dépouillées. Notre jeu se prêtant à une participation familiale, ce sont environ cent-cinquante joueurs de tous âges qui ont tenté de reconnaître, parmi



plusieurs clichés pris dans différents villages, quel était le patrimoine de Fleurey. La difficulté majeure, cette année, résidait dans la reconnaissance des stèles et des panneaux commémoratifs. Notons qu'une fois le jeu terminé et les solutions affichées, de nombreuses personnes ont encore tenu à relever le défi, pour le plaisir.

Avec le très beau score de 19/20, Marco Serbource, Alain Kissel et Valérie Philippot se sont classés tous trois premiers ex-æquo. Ces heureux gagnants habitent Fleurey-sur-Ouche, mais nous avons recueilli également les réponses de participants d'Urcy, de Dijon, de Chenôve, de Velars-sur-Ouche ou même de Genève. Nos trois gagnants n'ont pas manqué de remercier la municipalité, qui a offert les récompenses, ainsi que l'association HIPAF pour le jeu qu'elle organise régulièrement sur son stand « autour du patrimoine ».

Exceptionnellement cette année, dans le contexte des diagnostics archéologiques réalisés à Fleurey dans le quartier de l'ancien prieuré Saint-Marcel, HIPAF a sollicité l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) de Dijon pour se joindre à elle dans l'animation de son stand. Les jeux sur l'archéologie présentés aux enfants ont été bien appréciés, tout comme les petits cadeaux qui leur étaient remis pour couronner leurs efforts. Nous remercions chaleureusement l'INRAP pour avoir répondu favorablement à notre demande ainsi que l'archéologue Gaëlle Pertuisot, pour sa disponibilité et sa gentillesse auprès des petits chercheurs en herbe. Peut-être ceux-ci retiendront-ils pour l'avenir le slogan de l'INRAP: « **Nous** fouillons, c'est **vo**tre histoire ».



Pour continuer de vous informer sur l'histoire et le patrimoine du village, n'oubliez pas de vous rendre sur notre site, commun avec celui des Amis du Val de Leuzeu : www.fleurey-patrimoine.fr

Notez dans vos agendas :

L'assemblée générale HIPAF, précédée comme à l'habitude d'une communication sur une recherche de l'année, se tiendra en la salle des fêtes de Fleurey, le 2 février 2018, à 19h30. Nous vous attendons nombreux !

Club de KAYAK ALES, la relève est assurée.

Pour la saison 2017/2018, la vie du club se poursuit avec quelques changements.

L'activité KAYAK de l'ALES (label Club FFCK) portée depuis 17 ans par François Boiget, continue grâce à l'investissement de trois parents de kayakistes, soucieux de voir perdurer cette pratique sportive sur le territoire.

Félix Grondin, Florian Matrot et Nicolas Royer, tous trois animateurs bénévoles, se sont relayés pour assurer durant trois ans l'activité et la sécurité de ce sport. Un grand merci à eux ! Ils laissent la main cette année à un autre bénévole, Jean-Pierre Pittie, titulaire du diplôme d'éducateur sportif.

Enfants et adultes, soit une quinzaine de personnes, viennent ainsi tous les samedis pratiquer sur notre

commune qui bénéficie d'un site idéal pour ce sport, puisque les entraînements peuvent se faire sur le canal ou sur l'Ouche. Les pratiquants s'inquiètent du niveau de l'Ouche maintenant au plus bas (10 cm par endroit au lieu des 30 à 40 cm habituels) depuis l'arasement partiel ou complet de quelques barrages ou retenues d'eau. Autre inquiétude concernant le stockage du matériel qui se fait dans des locaux mis à disposition par la Mairie et qui pourraient disparaître d'ici quelques années dans le cadre d'un nouvel agencement des bâtiments scolaires.

Vaille que vaille, la saison sur l'eau reprendra au printemps, après une compétition de kayak-polo à la piscine de Beaune en janvier et quatre rendez-vous au club.

Contact : Vanessa BIDAU 06 85 65 80 66

L'association de Gymnastique Volontaire de Fleurey-sur-Ouche fête ses 40 ans !

Pour la petite histoire, c'est en février 1977 que quelques personnes, souhaitant faire du sport dans le village, ont décidé de créer l'association de gymnastique volontaire (AGV).

Il paraît qu'à l'époque on en aurait parlé dans certaines chaumières, car cela n'était pas fréquent que des femmes sortent le soir pour aller faire du sport !! Heureusement ce n'est plus le cas aujourd'hui !

Malgré les difficultés des débuts, au fil du temps, les adhérentes ont été de plus en plus nombreuses. La section de gym volontaire s'est développée et a su se renouveler, grâce notamment aux bénévoles du Bureau qui se sont succédés pour gérer l'association : plus d'une trentaine en 40 ans.

La nouvelle présidente de l'AGV a souhaité mettre à l'honneur les fondatrices et anciennes bénévoles, lors de l'assemblée générale annuelle en juin dernier. C'est ainsi que Michèle Chapuis fondatrice, Odile

Brossut, Mireille Duterne, Brigitte Renaud, Irène Clerc (toujours adhérente), Marie-Christine Fournier sont venues partager le pot de fin d'année avec l'équipe actuelle.

L'AGV est aujourd'hui une association dynamique et reconnue avec un nombre d'adhérentes plus que satisfaisant pour pouvoir employer deux animateurs sportifs qui assurent les 3 cours, chaque mercredi soir.



L'association a fêté ses 40 ans d'existence en juin 2017

Info évènement

L'AGV organisera sa Zumba Party (3ème édition) le samedi 28 avril 2018 à la salle des fêtes de Fleurey

GUIDE du ROUTARD

« SPECIAL CANAL DE BOURGOGNE »

Le service « tourisme » de la Communauté de communes Ouche et Montagne (CCOM) vous informe de la sortie du GUIDE DU ROUTARD « SPECIAL CANAL DE BOURGOGNE, LE LONG ET AUTOUR DU CANAL »

« De Dijon à Joigny, au gré des paysages de l'Yonne et de l'Auxois, à travers la vallée de l'Ouche, suivez le canal de Bourgogne à la découverte de ses trésors ...

Au fil de l'eau, c'est aussi l'occasion de se familiariser avec un patrimoine original : écluses, ponts-canaux, barrages-réservoirs, tunnel, ... qui jalonnent ce beau voyage en terre bourguignonne...»

Ce guide est en vente au prix de 5.90€

(paiement par chèque uniquement)

au siège social de la CCOM à Pont-de-Pany

Ouverture le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9h à 16h.





Les CM1 et CM2 de Madame Streibig ont découvert en mairie l'exposition sur le canal de Bourgogne



Après-midi récréatif du 14 juillet 2017.



Un parking pour la gare de Lantenay a été réalisé par la Communauté de Communes Ouche et Montagne pour accueillir votre véhicule et vous permettre d'aller à Dijon par le train.



Vernissage de l'exposition du club photo



Merci à celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette collecte 2017.



Le nom d'Alcipe LEFOL a été ajouté à la liste des «morts pour la France» en 1916 sur notre monument aux morts.



Lancement des travaux de construction de la cellule commerciale « Fil en Fleurs ».



Rencontre exceptionnelle avec l'acteur, Jean-Marc Roulot, lors de la projection du film de Cédric Klapisch « Ce qui nous lie » lundi 18 septembre 20h à la salle des fêtes.



Notre député Didier Martin et sa suppléante ont choisi Fleurey pour inviter l'ensemble des maires de la 1^{ère} circonscription à une réunion de travail le 24 novembre dernier.



Phase 2 des fouilles archéologiques dans le « Clos des Charmilles ».



1ère bourse aux jouets organisée par l'association des Parents d'élèves de Fleurey «Les Piits Borbeteils».



Mise en conformité du tracé de la rue St-Jean.



Le Père Noël est passé dans les écoles et tous les enfants ont été gâtés !



Remise de la fourragère à nos pompiers volontaires



Marché de Noël organisé par VEFO



Profession : plombier chauffagiste

Christophe Gaudillat est plombier chauffagiste. Depuis le 1er juillet 2017, il a transféré son entreprise de Savigny-sous-Malain à Fleurey, 2 rue du Sophora. Il disposait déjà d'une fidèle clientèle sur notre village. A 50 ans, Christophe Gaudillat affiche une belle expérience professionnelle de 25 années dont 15 en tant qu'artisan à son compte. L'entreprise vous propose toute la gamme des prestations chauffage, plomberie et sanitaire, tant dans l'installation et la maintenance que dans le dépannage..

♦ Tél : 06 76 76 09 98 - Mèl : christaudillat@gmail.com

Pour être encore plus belle

Sabrina Collin (les Gourmandises de la beauté) esthéticienne diplômée, s'est installée à Fleurey le 1er juin 2017.

Elle intervient sur rendez-vous, soit à domicile, soit au salon de coiffure Sandra D, 9 grande rue du Bas.

Elle bénéficie déjà d'une solide expérience professionnelle de bientôt vingt ans.

D'abord à son compte en Saône-et-Loire, elle a ensuite été salariée dans de grandes enseignes à Beaune (Mary Cohr) puis Dijon (Onglement votre).

«Les Gourmandises de la beauté» vous proposent une gamme complète de soins de beauté : soins du visage et maquillage (produits bio français) ; épilation ; soin des ongles (en gel ou vernis semi-permanent) ; beauté des pieds ...Pour joindre Sabrina et prendre rendez-vous

- ♦ Tel : 06 11 68 73 88 - Mel : lasab@hotmail.fr
- ♦ Facebook : les gourmandises de la beauté



2 infirmières peuvent en cacher 2 autres

Patricia Fumey et Brigitte Renaud, associées en société civile professionnelle (SCP), ont cessé leurs activités d'infirmières libérales à Fleurey, le 30 juin 2017.

Deux jeunes infirmières, diplômées d'État, prennent le relais : Hélène Lépori, 35 ans et

Gaëlle Liger, 31 ans. Gaëlle assurait les remplacements de la SCP depuis six ans déjà. Depuis 2008, elle exerçait en service d'urgence, à Nevers puis à la clinique de Talant. Hélène est infirmière à domicile depuis 2006. Ensemble, elles assurent dorénavant des soins infirmiers sur la commune, 365 jours par an. Elles partagent leur patientèle et organisent leur permanence annuelle avec des horaires «élastiques» : dès le matin, très tôt, jusqu'au soir, parfois très tard, en fonction des nécessités.

Elles desservent ainsi une dizaine de communes autour de Fleurey.

- ♦ Pour les joindre, un numéro de téléphone unique est à votre disposition : 06 07 60 66 35.



Les délices de la chèvrerie à Fleurey

Christelle Cadart est une Borbeteil depuis 2008. A l'issue d'une reconversion professionnelle, elle se lance en avril 2016 dans la fabrication artisanale de fromages de chèvre et crée son entreprise individuelle « Les délices de la chèvrerie ».

Avec un ami, éleveur caprin installé à Donzy dans la Nièvre, Christelle partage une partie de la production laitière pour ses propres fabrications fromagères à la ferme.

Elle propose : le crottin de Chavignol (Donzy est en AOP : appellation d'origine protégée), chèvre frais ou demi-sec, chèvre à différentes saveurs (ciboulette, échalote, ails et fines herbes, piment d'Espelette), bûche cendrée, fromage blanc ainsi qu'une des spécialités « le Brossat » (en forme de brosse).

Notre fromagère est présente tous les mercredis matin sur le marché de Chenôve (Bd Bazin) et participe régulièrement à des foires et manifestations diverses. Elle était présente le 2 décembre au marché de l'Avent à Fleurey.

Pour passer commande :

- ♦ Vous pouvez l'appeler au 06.73.78.40.51
- ♦ Par mail à cadart.christelle@gmail.com

Elle peut vous recevoir à son domicile, 6 bis rue du Petit Bon Moisson sur rendez-vous.



«Pâtes & Potes» ou des pâtes fraîches conviviales

Après 10 années, bien remplies, d'activité d'accueil en chambres d'hôtes au Castel, Christine Fournier change de métier mais pas de registre.

Ce 25 novembre, elle a ouvert la boutique «Pâtes & Potes», au même endroit, 1 rue du Château, tout près du pont de l'Ouche, à Fleurey.

Elle fabrique ses pâtes avec des farines de blé dur bio et des oeufs issus d'un élevage en plein air de la Côte dijonnaise. Les sauces et autres compléments qu'elle propose viennent aussi d'artisans locaux engagés dans une alimentation saine et de qualité. De nombreuses recettes ont été testées pour vous proposer aujourd'hui les meilleures.

La fabrication est faite sur commandes. Elles sont faites du jeudi matin au dimanche soir :

- ♦ par téléphone : 06 48 23 19 30
- ♦ par messagerie électronique : patesetpotes@gmail.com
- ♦ sur site Internet : www.patesetpotes.com
- ♦ ou sur la page Facebook : Pâtes et Potes
- ♦ par courrier ou directement dans la boîte aux lettres !

Elles sont retirées sur place tous les mercredis, de 7h30 à 20h, sans interruption.

Un salon est même aménagé, dans la boutique, tout spécialement pour permettre les rencontres entre «potes» ou entre clients qui souhaitent engager la discussion autour d'un café ou d'une tisane. Là, chacun se servira et versera son écot dans la petite tirelire.

Cette boutique, pas comme les autres, est une véritable aventure familiale. Didier, le mari, s'est occupé de toutes les formalités administratives alors que les enfants ont géré les volets marketing et communication.

Rendez-vous, les mercredis, pour les amateurs de vraies pâtes fraîches. D'autres produits du terroir vous attendent à « Pâtes & Potes ».



MAIRIE Secrétariat ouvert du mardi au samedi inclus de 8h à 12h

Fermé le lundi ☎ 03.80.76.07.47 - Fax. 03.80.76.07.48

mairiefleurey@wanadoo.fr - www.fleureysurouche.fr

MAISON DES ASSOCIATIONS ☎ 03.80.76.08.45

LA POSTE ☎ 03.80.33.61.25

Bureau ouvert : Mardi 8h30-12h et 14h30-16h50 // Jeudi, Vendredi : 8h30 -12h et 13h30 à 15h50 // Mercredi : 8h30 à 12h // Samedi : 9h à 12h

Levée du courrier : Lundi au Vendredi : 14h30 - Samedi : 11h15

Boîte devant l'école et devant l'Intermarché : Lundi au Samedi : 9h

GARDERIE PERISCOLAIRE pour les enfants des écoles de Fleurey

Semaines scolaires : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 9h et de 17h à 19h. Accueil à la salle d'évolution de l'école maternelle.

Inscription pour cantine et garderie au 03.80.33.64.00

ÉCOLES : Maternelle ☎ 03.80.33.64.00 - Élémentaire ☎ 03.80.33.68.40

CCAS : permanence assistance sociale en mairie le 3^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h sur rendez-vous. Mme RATIVEAU ☎ 03.80.63.27.50

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ☎ 03.80.76.00.59

Tout public : Mercredi 16h à 18h et Samedi 9h à 11h30

Scolaires : Mardi 9h à 12h

Site <http://ccvo.bibli.fr/opac/> / bibliotheque.fleurey.ccvo@wanadoo.fr

TRI SELECTIF et ORDURES MENAGERES

Vos déchets recyclables sont collectés à votre porte le jeudi en alternance avec les ordures ménagères. Veillez à les sortir le mercredi soir. Il faut continuer à apporter le verre soit aux quatre points prévus à cet effet (cimetière, canal, stade et salle des fêtes) soit à la déchetterie.

Entre Fleurey et Lantenay : déchetterie et décharge de classe III

Horaires d'hiver de novembre à mars :

Lundi 9h à 12h30 - Mercredi 9h à 12h et 14h à 17h

Vendredi 9h à 13h - Samedi 9h à 12h et 14h à 17h

Horaires d'été d'avril à octobre :

Lundi 9h à 12h30 - Mercredi 9h à 12h et 14h à 18h

Vendredi 9h à 13h - Samedi 9h à 12h et 14h à 18h

Contact CCOM ☎ 03.80.33.98.04 - www.ouche-montagne.fr

POMPIERS : ☎ 18 ou 112

CENTRE D'APPEL MÉDICAL : ☎ 15

APPERT JACQUELINE Conseillère Culinaire Tupperware

16, Grande Rue Haut ☎ 06.80.02.45.14

ARTIBAT Sarl - Zac des Combets ☎ 03.80.76.06.95

ARPIXEL (photos vidéo) **Jean-Louis APPERT** 16, Grande rue du Haut ☎ 06.72.05.43.37

BIG MAT STOKER Zac des Combets ☎ 03.80.48.40.91

BIO-DEMEURE Olivier PIEL 11, rue du Levant ☎ 06.80.36.27.58

BOULANGERIE PÂTISSERIE Isabelle et Aurélien LAGRANGE

27, Grande rue du Bas ☎ 03.80.33.61.32

CAFÉ A LA BELLEVUE Thierry MAIRET 2, rue des Vieilles Carrières ☎ 03.80.41.32.50

CAROLINE SENNEGON CONSULTANTS 4, lotissement Les Ouches ☎ 06.11.16.09.68

COIFFURE ESTHÉTIQUE Salon Sandra D 9, Grande rue du bas ☎ 03.80.33.67.10

CONSEIL CONFORT ENERGIE Dominique COTINAUT

Zac des Combets ☎ 03.80.51.14.06 - 03.80.76.01.65

CONTRÔLE TECHNIQUE DE LA VALLÉE DE L'OUCHE SÉCURITEST

Guillaume GILLOT 33, Grande rue du Haut ☎ 03.80.33.63.68

CÔTÉ JARDIN et FORÊT Jean-Luc JEANNIN rue Pisseloup ☎ 03.80.33.60.34

DE FIL EN FLEURS Véronique DEUTSCHLER 11, Grande rue du Bas ☎ 03.80.30.51.77

LES DÉLICES DE LA CHÈVRERIE Christelle Cadart Fromage de chèvre fermier 6bis rue du petit Bon Moisson ☎ 06.73.78.40.51 - cadart.christelle@gmail.com

ENSEMBLE MUSICAL Gilles BINCHOIS 10, rue des Vieilles Carrières ☎ 03.80.33.61.48

INTERMARCHÉ SAS ANJEUL - rue du Stade ☎ 03.80.34.04.70

LES GOURMANDISES DE LA BEAUTÉ Sabrina esthéticienne - Salon Sandra D - 9 grande rue du Bas ☎ 06.11.68.73.88

EURL DU VIEUX CHÂTEAU (taille de haies, entretien, élagage)

Pascal LIGNIER 13, rue du Château ☎ 03.80.33.63.65 / 06.20.82.11.12

GARAGE L'ARBRE À CAMES David MASSON Zac des Combets ☎ 03.80.41.74.81

GARAGE PEUGEOT Etienne LIORET Zac des Combets ☎ 03.80.33.64.74

GENDARMERIE : ☎ 17

COMMUNAUTÉ DE BRIGADE

de gendarmerie nationale de Sombornon :

☎ 03.80.33.42.10

GENDARMERIE DE VELARS-SUR-OUCHE

Place d'Osburg - Velars sur Ouche ☎ 03.80.50.90.50

ELECTRICITÉ Urgence dépannage ☎ 0 810 333 021

LYONNAISE DES EAUX n° Azur : 0977 408 408

SERVICES MEDICAUX, SOCIAUX et assimilés

DENTISTE : Pierre GUICHARD / Marion MUNIER

1 bis rue du Sophora ☎ 03.80.33.64.61

GPSGOD : 8, rue Jean Truchetet ☎ 03.80.48.06.14

INFIRMIERES : Gaëlle LIGER et Hélène LEPORI 1 bis rue du Sophora

☎ 06.07.60.66.35

Saadia KHELIL - Emmanuelle BIZOUARD - Patricia MONOT

5, Grande rue du Haut ☎ 03.80.33.66.66 ou en cas d'urgence 06.07.99.45.56

KINESITHERAPEUTES 15, Grande rue du Bas ☎ 03.80.33.68.32

Arnaud CHOVELON - Florian KNIBBE - Tamara WOLFF - Adrien CONSTANTIN

EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)

rue du Lavoir ☎ 03.80.76.05.76

MEDECIN Docteur Fabienne PETITJEAN-MAZOIRE

5, rue des Roches d'Orgères ☎ 03.80.76.00.08

OSTEOPATHES D.O. : Déborah CHAPPUIS, Pierre-Arnaud WEBER

rue des Vieilles Carrières ☎ 06.65.42.06.63

PHARMACIE : Anne DUCRET BRETILLON

Centre commercial Intermarché ☎ 03.80.33.63.19

SERVICE à la PERSONNE : Céline DELABY ☎ 06.09.38.52.83

PEDICURE - PODOLOGUE : Yémi APITHY

15, Grande rue du Bas ☎ 03.80.41.48.84

sur rendez-vous, uniquement le jeudi au cabinet des kinésithérapeutes de Fleurey

TAXI SARL DE MORCUEIL : Karine RAPP

21 rue de Morcueil ☎ 06.10.07.91.48 - ☎ 06.09.37.64.98

MADS (matériel aménagement décoration stands) **Alain DUCHATEAU**

Zac des Combets ☎ 03.80.59.15.82

NEGOCIATRICE IMMOBILIER Nathalie MOUILLESEUX 30 rue de Morcueil ☎ 06.77.37.13.57

LA FORESTIERE DE BOURGOGNE P. MINOT rue Pisseloup ☎ 03.80.33.22.48

LES CHARPENTERS DE L'OUCHE M. MARCHAL ☎ 03.80.76.01.97

LES ECURIES DE FLEUREY-SUR-OUCHE Jonathan PEREZ rue Saint Jean

☎ 03.80.33.62.58

O P'TIT REPÈRE DU GOÛT (restaurant) **Mickaël Felmann**

8, rue des Vieilles Carrières ☎ 03.80.41.30.92

PÂTES & POTES Christine Fournier 1 rue du Château ☎ 06.48.23.19.30

PLOMBERIE CHAUFFAGE Olivier LOPIN 24, rue du Colombier ☎ 03.80.76.00.19

PLOMBERIE-CHAUFFAGE SALLE DE BAINS Christophe GAUDILLAT

2 rue du Sophora ☎ 06.76.76.09.98

REINE DE DIJON (fabrication de moutardes et sauces) Z.A. Bas des Combets

☎ 03.80.76.05.10

SCORRE (conseils en évaluation et reprises d'entreprises) **Patrick LACOUR**

13, allée du Haut de la Grapine ☎ 03.80.76.01.71 / 06.10.48.82.95

SHOUNEN-INFORMATIQUE Frédéric GEORGES 16 rue Martenot ☎ 06.15.96.22.56

TABAC - PRESSE - LOTO DE LA VALLÉE DE L'OUCHE

Gilles GEROME et Philippe ROCHAIX 44, Grande rue du Haut ☎ 03.80.33.66.34

TDLV (travaux publics) **Joël et Julien ANDRZEJEWSKI**

Zac des Combets ☎ 03.80.49.09.03

TOUT POUR LA TABLE (location de vaisselle) **Michel MAILLOT**

4, rue de l'Eglise ☎ 03.80.33.61.38

VÉRONIQUE ROGER - conseillère thermomix / vorwek

Rue du bois de Lée ☎ 06.23.08.68.99 - roger.veronique21@orange.fr

WARM-UP PHOTO Jean-Olivier PETITJEAN Zac des Combets ☎ 06.75.00.09.10

